



Aménagement

L'Agglo élabore son premier règlement local de publicité à l'échelle intercommunale

22 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agglo entame la dernière phase d'élaboration de son règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Elle présentera les contours de ce document d'urbanisme lors de 3 réunions publiques du 27 juin au 6 juillet prochains.

Lutter contre l'étalement publicitaire

Le RLPi vise à encadrer et codifier les publicités, pré-enseignes et enseignes sur les 60 communes de l'Agglo. Il réglemente :

- La publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.
- Les pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un bâtiment où s'exerce une activité.
- Les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un bâtiment et relative à l'activité qui s'y exerce.

Ce document permet :

- d'adapter la réglementation nationale au contexte local, en mettant en place des **règles harmonieuses** en matière de publicités et d'enseignes, en accord avec les enjeux de l'Agglo Seine-Eure, identifiés à travers son Projet de territoire ;
- d'agir sur le **quotidien des habitants** en préservant le cadre de vie et les paysages ;
- d'intégrer les **enjeux environnementaux** du territoire ;
- de contribuer à l'**attractivité économique** de l'Agglo en garantissant la bonne visibilité des entreprises, commerçants, artisans et associations.

3 réunions publiques

Ce nouveau document cadre peut interroger (quel zonage ? quelles obligations ? pour qui précisément ? à quelle échéance ? etc.). 3 réunions publiques, visant à présenter la future réglementation et expliquer les choix retenus par les élus, sont programmées aux dates suivantes :

- 27 juin à 20h30 à Louviers, salle des sports et associations
- 29 juin à 20h30 à Gaillon, salle du Lido
- 6 juillet à 20h30 à Pont de l'Arche, salle des Arts'Chépointains

Elles s'adressent à tous et particulièrement aux **afficheurs**, qui vendent de l'espace, aux **annonceurs** (commerçants, entreprises, qui utilisent les pré-enseignes et enseignes pour être visibles) mais aussi aux **maires**, qui doivent gérer les demandes de pose de panneaux des deux premiers et faire respecter la réglementation.

Vous ne pouvez vous rendre disponible à l'une de ces dates ? Des documents d'informations seront mis à la disposition du public tout au long de la concertation, à l'hôtel d'Agglomération (place Thorel, Louviers), sur www.agglo-seine-eure.fr et dans les mairies.

L'arrêt des études est fixé à septembre. Le document final entrera en vigueur au printemps prochain.



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)